



SOLIDARITÉ AVEC LES MAL-LOGES !

Expulsés, menacés d'expulsion, sans-logis, demandeurs Dalò, familles des logements insalubres, surpeuplés, habitants de Vallès, du Village d'insertion, du foyer Cara... les mal-logés de Saint-Ouen sont en colère.

La mairie refuse le dialogue avec les mal-logés !

Depuis un an que la ville de Saint-Ouen connaît une nouvelle majorité municipale le Dal ne parvient pas à travailler avec elle pour remédier à la situation d'**expulsés, des sans logis, des familles menacées d'expulsion, des personnes habitant des logements insalubres, surpeuplés, des demandeurs de logement reconnus par le Droit au logement opposable (DALO) mais toujours en attente de logement...**

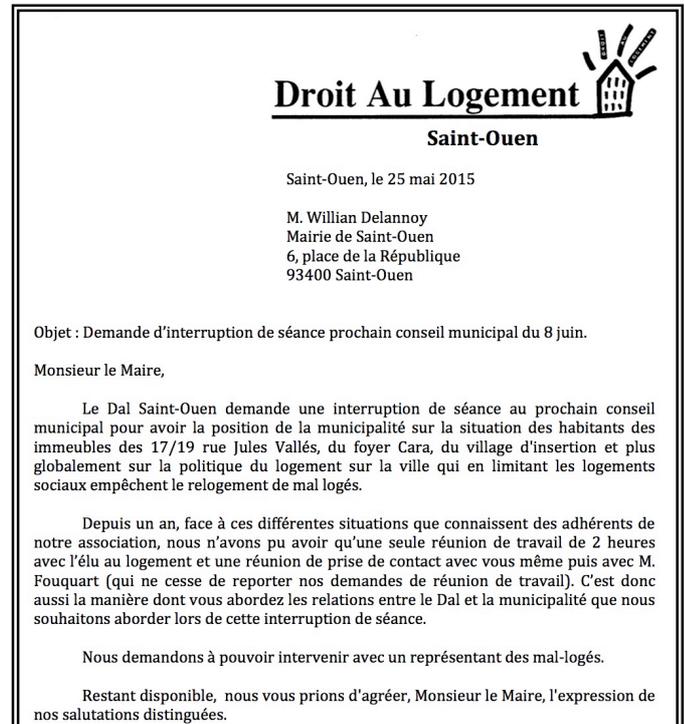
Face à cette attitude incompréhensible, nous avons demandé une interruption de séance lors du conseil municipal du 8 juin pour avoir (Cf. lettre jointe). Le maire ne nous a pas répondu et après différentes relances le cabinet du maire nous a envoyé un courriel disant que « **Monsieur le maire ne donne pas de suite favorable à [n]otre demande** » sans nous motiver les raisons de ce refus.

Pour rappel, dans le programme *Projet de ville, projet de vie avec William Delannoy* figurait parmi les propositions : « remettre en place les demandes de suspension de séance pour permettre aux Audoniens de s'exprimer en toute liberté devant le conseil municipal »...

Soutenons les revendications des mal-logés !

Face à cette attitude indigne de la municipalité, nous appelons la population à venir soutenir les revendications des mal-logés :

- La reprise des rendez-vous réguliers avec les élus de la commune.
- L'arrêt immédiat de toutes les expulsions : dans le privé, le public, le village d'insertion, le foyer de jeunes travailleurs Cara...
- Le relogement des habitants des taudis, d'immeubles insalubres, des sinistrés, du Cara, du village d'insertion...
- L'application de la loi Droit au Logement Opposable et le relogement de tous les prioritaires.
- Le relogement de tous les sinistrés des 17/19 rue Jules Vallès.
- Davantage de logements sociaux accessibles aux plus modestes (PLAI...).
- La réhabilitation et la réquisition des logements vides.



**Rassemblement lundi 8 juin 2015
à 18 h 30 devant la mairie de Saint-Ouen (93)**

Permanence du DAL Saint-Ouen, tous les 1^{er} samedis du mois de 10 h 30 à 13 h.
au 1, rue des Marronniers à Saint-Ouen. Tél. : 06 65 97 10 24. Courriel : dalsaintouen@altern.org